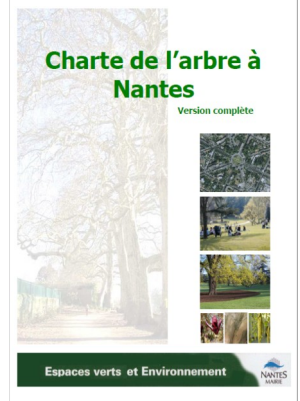


Benchmark des chartes de l'arbre



...Vers une charte des arbres métropolitaine à Nantes

Nantes Métropole – Ville de Nantes

Direction Nature et Jardins

Service Arbres et canopée – MC / FF

décembre 2022

Vers une charte des arbres

Étude – benchmark des chartes existantes

Préambule : C'est quoi une charte ?

Selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, une charte est une règle fondamentale, un **ensemble de principes fondamentaux** d'une institution officielle.

Pourquoi une charte ?

Si les collectivités ont une telle propension à élaborer leur charte de l'arbre, c'est sans doute pour les raisons suivantes :

- les arbres sont les parents (très) pauvres de notre législation ; les collectivités territoriales les plus sensibilisées se sentent donc dans l'obligation de pallier aux lacunes de la loi en proposant des us et coutumes locaux favorables aux arbres ;
- les arbres, et la nature de façon générale, sont les (grands) délaissés de notre société ; ils subissent donc de nombreuses atteintes et préjudices qui sont signes au mieux de méconnaissance, sinon de mépris, voire de détestation ;
- une charte de l'arbre est un objet politique identifié que les collectivités utilisent pour énoncer leur politique de l'arbre
- une charte de l'arbre est donc un outil de sensibilisation, d'acculturation et de mise en commun des bonnes pratiques

Méthodologie

Nous avons étudié plusieurs chartes parues en France depuis 1995. Ce travail a pour but d'alimenter et de structurer les chartes métropolitaine et communale et de tirer bénéfice des bonnes idées mises en œuvre par ailleurs. Ces chartes ont été choisies selon une recherche internet simple, en se basant sur le document de synthèse de Plantes & Cité « Prendre soin des arbres en ville, pour une approche transversale » paru en septembre 2022 ainsi qu'en se basant sur les ouvrages de la bibliothèque de la Direction Nature et Jardins. Seules les dernières versions des chartes ont été analysées et non les versions précédentes (par exemple Montpellier ou le Grand Lyon).

L'analyse a porté sur plusieurs critères.

Chaque critère a été évalué selon une grille, matérialisée par un nuancier de couleurs.

Les critères utilisés :

- la pertinence et le détail des informations présentées
- la qualité de la mise en forme
- la mention des sources / références
- l'antériorité de la charte
- l'ampleur de la charte (comptabilisé en nombre de pages)
- la diversité et l'exhaustivité des thèmes traités
- le type d'organisme ayant conçu la charte, la population concernée (nombre d'habitants), la portée du document, le degré de participation citoyenne et l'empreinte politique

La pertinence de la charte

Le degré de pertinence est évalué selon 3 critères : le niveau de détail, la mise en forme et la mention des sources.

- **Le niveau de détail** des informations présentées :

Très bien : développement minutieux des informations, avec la définition des termes techniques, l'explication claire du contexte, le traitement exhaustif des informations qui concernent le sujet, les légendes des illustrations et des photographies

Bien : développement définissant les propos techniques, expliquant le contexte et balayant une grande partie des informations qui concernent le sujet ; les illustrations et photographies sont légendées

Moyen : développement définissant les propos techniques et balayant une partie des informations qui concernent le sujet

Faible : développement ne définissant pas systématiquement les propos techniques, et ne balayant que succinctement les informations qui concernent le sujet

Aucun : seulement une phrase ou deux qui informent du sujet mas sans aucun détail

- **La mise en forme** du document est importante à considérer car elle permet d'évaluer la fluidité et l'aisance de la lecture. L'intégration des illustrations et des photographies permettent de faire des pauses dans la lecture et apportent des éléments de compréhension supplémentaires au texte. La présence et la qualité du sommaire sont importantes pour la structuration du discours, la hiérarchisation des propos, et le repérage rapide et facile des thèmes et des informations.

La mise en forme est classée en plusieurs catégories :

.**Très bonne** (Très bonne organisation du plan, hiérarchisation des propos, illustrations pertinentes et qui se substituent à du texte, photographies qui contextualisent les propos, aèrent la mise en forme et servent de transition avant de changer de sujet. Charte graphique qui offre une esthétique au document)

.**Bonne** (Bonne organisation du plan, illustrations pertinentes et qui se substituent à du texte, photographies qui contextualisent les propos.)

.**Correcte** (Organisation du plan, illustrations pertinentes, photographies qui aèrent le texte.)

.**Passable** (Organisation du plan, quelques illustrations et photographies pas forcément pertinentes et qui n'apportent pas d'informations ou n'illustrent pas les propos)

.**Absente** (Pas d'organisation de plan, quelques photographies)

- **La bibliographie / la mention des sources.** La bibliographie permet de circonstancier et justifier les données présentées. Cela permet de rendre crédibles les informations sur les innovations, les informations scientifiques ou techniques, et tous les sujets qui sont évoqués dans la charte. Ce critère est classé en :

.**Oui** (Illustrations et photographies sourcées avec le crédit des auteurs, les sujets/méthodes/préconisations originales voient leur(s) auteur(s) cité(s), un ensemble d'ouvrages ayant servi à la rédaction de la charte sont listés pour permettre au lecteur de pousser sa réflexion s'il le souhaite...)

.**Non**

Tableau 1: Typologie de pertinence des chartes

Typologie selon la pertinence de la charte	Détail : Très bien Mise en forme : Très bonne. Sources/ bibliographie : Oui	Détail : Bien. Mise en forme : Très bonne/bonne Sources/ bibliographie : Oui	Détail : Moyen. Mise en forme : Correcte. Sources/ bibliographie : Oui/Non	Détail : Faible/Non. Mise en forme : Passable. Sources/ bibliographie : Non	Détail : Non. Mise en forme : Non. Sources/ bibliographie : Non
	Très bien	Bien	Moyenne	Faible	Aucune

L'année de publication de la charte

L'année de la publication est intéressante à étudier car les enjeux de l'arbre ont évolué au fil des années et le discours avec. Nous sommes partis du postulat que les chartes les plus récentes énoncent des préconisations plus pertinentes et plus adaptées que les anciennes.

Plus le document est récent et plus la couleur évolue du gris foncé vers le blanc
Les chartes sont classées selon les intervalles suivants :

Tableau 2: Typologie selon l'année de publication des chartes

Année de publication	Avant 2009	2010 – 2015	2016 – 2019	2020 – Nos jours	NI (Non Indiqué)
----------------------	------------	-------------	-------------	------------------	------------------

Le nombre de pages

Le nombre de pages du document permet d'évaluer en partie la facilité de consultation du(des) document(s). Nous supposons que, plus le document est court et plus il est susceptible d'être lu par un grand nombre de personnes. Plus il est long et moins il est susceptible d'être lu par un grand nombre de personnes.

Les chartes sont classées selon le système suivant :

Tableau 3: Typologie selon le nombre de pages du document

Nombre de pages	<30	30 – 50	51 – 100	101 – 200	>200
-----------------	-----	---------	----------	-----------	------

Les différentes thématiques abordées

Cette typologie des thématiques consiste à analyser visuellement la diversité des thématiques abordées dans le document. Cela permet de voir si une grande diversité de thématiques sont traitées, s'il y a des thématiques originales qui se distinguent des autres. A partir du total des chartes, il est possible d'analyser statistiquement la présence de chaque thématique et de juger de leur importance selon leur récurrence. Les thématiques abordées sont : **Ambitions et objectifs de la charte - Histoire des arbres/espaces verts et de la ville - Biologie de l'arbre - Bienfaits de l'arbre en ville - Les contraintes de l'arbre en ville - L'Arbre et la juridiction - Caractérisation du patrimoine arboré et sa gestion - Arbres remarquables - Protection des arbres existants pendant un chantier - L'arbre dans le projet d'aménagement - Participation citoyenne Engagements politiques/Fiches action**

Tableau 4: Typologie selon la thématique abordée 1/2

Légende	Ambitions de la charte	Histoire des arbres/espaces verts et de la ville	Biologie de l'arbre	Bienfaits de l'arbre en ville	Les contraintes de l'arbre en ville	L'Arbre et la juridiction et les règles	Caractérisation du patrimoine arboré et sa gestion.	Arbres remarquables
Typologie								

Tableau 5: Typologie selon la thématique abordée 2/2

Protection des arbres existants pendant un chantier	L'arbre dans le projet d'aménagement	Collaboration (participation citoyenne, scientifique, etc.)	Engagements politiques / Objectifs concrets	Préconisations techniques	Les acteurs	Barème Arbre	Autres thèmes

Autres données

Plusieurs autres données sont indiquées dans le tableau telles que :

- **Le type d'établissement** (Ville/Métropole ou communauté d'agglomération/Département).
- **La portée du document** (Politique décisionnelle [qui prend des engagements concrets] ou informative [Qui énumère les grandes ambitions sans s'engager] - Technique réglementaire [Qui fait référence à la juridiction des arbres], prescriptive [Qui entre dans le détail et peut être référence dans les documents de réglementation] ou indicative [Qui donne des préconisations sans entrer dans le détail]). Cette information permet d'évaluer sur quelle portée le sujet de la charte porte principalement, s'il est plutôt informatif ou ambitionne une véritable réglementation.
- **Le nombre d'habitants** (Cela permet de comparer les villes/métropoles avec la même échelle de population). Nous supposons que plus les établissements comprennent un nombre important d'habitants et plus les moyens disponibles sont importants.
- **Le degré de participation citoyenne** (Information, consultation, concertation, co-construction, autonomie). Ce point régit l'implication des habitants dans le projet. L'information est la première étape et consiste à simplement informer en amont et en aval d'un projet pour le faire connaître aux habitants. La consultation consiste à demander l'avis des habitants « experts du quotidien » sur des idées et problématiques qui concernent le projet, l'autorité publique reste maître des décisions. La concertation est le degré un peu au dessus, les habitants se portent volontaire pour participer à des groupes de travail pour débattre autour de sujets qui concernent un projet et pour faire des suggestions, donner des arguments pour et contre afin d'affiner le projet et de l'adapter à la réalité du quotidien, l'autorité publique reste tout de même décisionnaire au final mais considère davantage l'avis des habitants en confrontant le sien. Enfin la co-construction, donne plus de responsabilités aux habitants, ils donnent leur avis et débattent de sujets autour d'un projet mais participent également à son élaboration et deviennent acteurs à part entière de la construction du projet.

- **L’empreinte politique** (édito du maire ou président de l’établissement, vote et délibération au conseil municipal). Ce point permet d’évaluer le soutien des élus politiques par rapport à la rédaction de la charte. Certaines chartes n’ont pas d’indication et sont donc considérées sans empreinte politique. Toutes les chartes adoptées en conseil municipal ont un édito dans leur corps de texte. Toutes les délibérations figurent dans un document. Cependant, nous n’avons pas retrouvé toutes les délibérations des chartes avec un édito, soit parce qu’il n’y en avait pas, soit parce que les délibérations n’étaient plus accessibles. Il a été difficile de retrouver des délibérations politiques en ce qui concerne les chartes rédigées par des départements. Elles avaient vocation à être signées par les communes et villes concernées, mais il est très difficile de retrouver des éléments qui actent politiquement l’adoption de la charte.

Résultats généraux

Résultats quantitatifs :

Au total **32** chartes ont été analysées :

- **25** sont des chartes communales
- **4** à l'échelle d'une métropole ou communauté d'agglomération.
- **3** sont des chartes départementales.

La moyenne en nombre de page des chartes est de **53** (à l'exception de celle de Nice qui fait 517 pages).

Plus de la moitié (**53%**) des chartes ont été adoptées **après 2015** et sont donc relativement récentes. Nous pouvons supposer qu'il y a un lien entre la prise de conscience accrue du changement climatique, l'importance des arbres pour notre bien-être et la rédaction de ces chartes. La tendance, au dire de certains observateurs, est à la forte augmentation, en cette année 2022.

Sur les 32 chartes, 2 sont jugées très pertinentes (Montpellier et Nice) avec un document bien détaillé, sourcé, avec une mise en forme de qualité et une grande diversité de thématiques. De plus ces villes sont démographiquement similaires à Nantes. Neuf autres chartes sont jugées pertinentes (Grand Lyon, Métropole d'Orléans, St-Médard-en-Jalles (33), Bondy (93), Dordogne, Grenoble Alpes Métropole, Toulouse, Puteaux (92), Rennes) avec un document détaillé, des sources ou références pas systématiquement mentionnées, une moindre diversité de thématiques mais avec une belle mise en forme.

Résultats qualitatifs :

Les chartes **les plus longues**, supérieures à 50 pages, vont de **moyennement à très pertinentes**. Elles sont globalement **pertinentes**.

Les chartes **intermédiaires**, entre 50 et 30 pages, vont de peu pertinentes à pertinentes, elles sont globalement **moyennement pertinentes**. Tandis que les chartes **plus courtes**, inférieures à 30 pages, sont de moyenne à mauvaise qualité et sont globalement **peu pertinentes**.

Du point de vue relation entre la pertinence des chartes par rapport au nombre d'habitants, il y a globalement un effet de corrélation. Plus le **nombre d'habitants est important** et plus la **charte est pertinente**. Sur la base du postulat établi et des résultats, nous pouvons en déduire que plus il y a de **moyens disponibles** et plus la **charte est pertinente**.

Autre information qui découle de cette analyse, les chartes des **villes** balaient **non pertinentes à très pertinentes**.

En comparaison, les chartes **métropolitaines** balaient de **moyennement pertinentes à pertinentes**.

Cela montre qu'il est utile et pertinent d'établir la charte à l'échelle métropolitaine pour permettre aux petites communes, dont les moyens sont limités, d'en disposer d'une pertinente.

Les chartes de l'arbre balaient un large éventail de thématiques récurrentes...

- Préconisations techniques et règles de l'art (75 % d'apparition)
- Engagements politiques / fiches actions (68 % d'apparition)
- Bienfaits de l'arbre en ville (65 % d'apparition)
- Caractérisation du patrimoine arboré (65 % d'apparition)
- Les contraintes de l'arbre en ville (50 % d'apparition)
- L'arbre et la protection juridique (47 % d'apparition)
- Ambitions de la charte (44 % d'apparition)
- Biologie de l'arbre (38 % d'apparition)
- Histoire des arbres/espaces verts et de la ville (34 % d'apparition)
- Les acteurs (28 % d'apparition)
- Barème de l'arbre (25 % d'apparition)
- Protection des arbres existants pendant un chantier (22 % d'apparition)
- Collaboration (participation citoyenne, scientifique, etc.) (22 % d'apparition)
- Arbres remarquables (19 % d'apparition)
- L'arbre et le projet (16 % d'apparition)

... et de certaines moins courantes (Apparition ponctuelle) :

- Idées reçues
- Arbre urbain au cœur d'un paradoxe
- Qu'est ce qu'un bon sol ?
- Le rayonnement des arbres de la ville
- Développer le bien-être et améliorer le sentiment de sécurité dans les espaces verts
- Regards d'experts
- Un cas emblématique fictif

Cinq thématiques apparaissent dans au moins **une charte sur deux** :

- Les préconisations techniques,
- Les engagements politiques / fiches actions,
- Les bienfaits de l'arbre en ville,
- La caractérisation du patrimoine arboré,
- Les contraintes de l'arbre en ville.

Elles apparaissent indispensables dans notre future charte.

Ces **5 thématiques** sont les plus fréquentes et sont **essentielles** pour comprendre les enjeux et les engagements pris en faveur des arbres.

Les préconisations techniques sont **récurrentes** mais ne figurent parfois **pas dans la charte même** mais peuvent se trouver **en annexe** ou dans un axe spécifique **fiches actions**. Les chartes n'ont pas toute la même portée ; parfois simples documents techniques, elles ont le plus souvent une portée politique et un but pédagogique. Les propos techniques deviennent alors inapproprié car ils nuiraient à la lisibilité de la charte, les annexer se montre alors comme une bonne solution.

Parmi les thématiques qui apparaissent dans **moins d'une charte sur deux**, certaines semblent également **indispensables** telles que :

- Ambitions de la charte,
- La biologie de l'arbre,
- La définition des acteurs,
- L'histoire des arbres du territoire.

Ces éléments permettent de comprendre le contexte particulier du territoire, de développer davantage une culture commune et de pouvoir lier les acteurs à cette thématique des arbres et comprendre leur rôle.

Certaines thématiques ne sont **pas essentielles** mais elles rendraient notre charte pour le moins **originale** en poussant certains détails:

- Les arbres remarquables,
- Les collaborations avec les acteurs, les partenariats scientifiques, les actions citoyennes.

De plus, il reste certaines thématiques qui semblent **intéressantes** mais pourraient tout à fait **figurer dans un livret technique annexe** :

- Arbres et protection juridique,
- Protection des arbres existants pendant un chantier,
- Arbres et projet,
- Barème de l'arbre.

Il arrive que certaines thématiques comme par exemple « Caractérisation du patrimoine arboré » intègrent d'autres thématiques plus précises comme « Les arbres remarquables ». Ainsi, certaines thématiques peuvent comprendre en leur sein des sujets plus précis.

Enfin, parmi les quelques thématiques **ponctuelles**, certaines offriraient une approche pédagogique intéressante à la charte :

- Idées reçues,
- Qu'est ce qu'un bon sol.

La plupart des chartes (24 sur 32) comporte un éditorial du ou de la maire ou de l'élu délégué. De plus, parmi celles-ci, 20 ont fait l'objet d'une **délibération** ou d'une **approbation** en Conseil Municipal/Métropolitain/Départemental. Un cinquième des chartes n'ont **aucune empreinte** politique.

Si on croise le propos politique et la pertinence de la charte, on observe que les 7 chartes qui n'ont pas d'empreinte politique sont peu pertinentes et qu'aucune d'entre elles n'est classée pertinente ou très pertinente.

Parmi toutes les chartes, seules deux ont fait l'objet d'une concertation citoyenne avec une participation active des habitants, il s'agit des villes de Rennes et de Bourg-en-Bresse.

Bilan et conclusions

Tous ces éléments nous permettent de proposer un cadre tant sur le fond que sur la forme de notre future charte métropolitaine et de ses déclinaisons communales.

Tout d'abord, étant donné les résultats il semble judicieux de fixer un nombre de pages d'environ **50-60 pages maximum**, pour un format grand public. Les objectifs en termes d'accessibilité, de lisibilité et d'appropriation seront de cette manière plus sûrement atteints. La question des coûts de mise en page et de fabrication entrent aussi en ligne de compte. La sobriété est une vertu redécouverte récemment. Cependant des éléments de précision peuvent être ajoutés en annexe.

La charte sera un document **d'acculturation**, pédagogique et vulgarisée pour tous les publics.

Le portage **politique** est indispensable à afficher et se traduira par des propos introductifs (**édito**) et l'énoncé des **ambitions et engagements** de la collectivité.

Enfin, l'ensemble des éléments **techniques, réglementaires et méthodologiques** ne figurera pas dans la charte mais fera l'objet de volets successifs et thématiques de **guides de l'arbre**.

A propos de la participation citoyenne :

- Dans le cas de Bourg-en-Bresse, la concertation pour l'élaboration de la charte s'est faite avec des « Citoyens conseillers » qui sont des citoyens élus dans les maisons de quartier. Ils ont été acculturés à la thématique et ont donné leur avis en tant qu'habitants. Cette concertation a été mise en place avec la Direction de la ville citoyenne durable qui s'occupait d'instaurer une bonne dynamique, de veiller à la bonne compréhension des éléments techniques apportés par la Direction des espaces verts et par le responsable du patrimoine arboré. Ils ont ensemble mis en place la

trame de la charte et une chargée de mission, issue des espaces verts, a assuré la rédaction. Le service infographie a réalisé la mise en page. Aucun budget spécifique n'a été alloué, tout a été fait en régie.

- Dans le cas de Rennes, la concertation pour l'élaboration de la charte s'est faite à partir d'une « Commission de l'arbre en ville » regroupant des acteurs du territoire, des personnes des autres services de la Ville, des associations, des chercheurs et des habitants représentant chaque mairie de quartier. Tous ont eu droit à une phase d'acculturation sur le sujet et sur le contexte rennais. Cette concertation s'est mise en place grâce à l'impulsion de l' élu en charge de la biodiversité. La commission a rendu des avis critiques sur la trame de la charte en en soulignant les points importants. Tout a été organisé en régie par la Direction des jardins et de la biodiversité. La mise en page a été réalisée par le service infographie. Un budget de fonctionnement de 20 000 euros a été alloué pour la communication de la charte, la relecture par une journaliste, la mise en page.

→ Bourg-en-Bresse s'est contenté de mobiliser des habitants sensibilisés au sujet, tandis que Rennes a réuni une plus grande diversité de personnalités issues de la recherche, du monde associatif et de la collectivité, en plus des habitants.

Parmi toutes les thématiques observées, plusieurs semblent essentielles, et d'autres seront spécifiques au contexte nantais. Pour rappel, la portée du document sera principalement pédagogique et politique.

Les thématiques suivantes sont **essentielles** pour une acculturation commune aux arbres et pour la transparence des engagements de la collectivité.

Politique :

- Ambitions de la charte
- Engagements politiques / fiches actions

Pédagogie et porté à connaissance :

- Biologie de l'arbre
- Bienfaits de l'arbre en ville
- Les contraintes de l'arbre en ville
- Caractérisation du patrimoine arboré
- Histoire des arbres/espaces verts et de la ville
- Les acteurs

Les thématiques suivantes ne sont pas essentielles mais sont tout de même intéressantes **à mettre en lumière** pour évoquer des sujets plus précis et susciter l'attention et l'intérêt des lecteurs :

- Arbres remarquables
- Idée reçues
- Regards d'experts
- Qu'est-ce qu'un bon sol ?
- Collaboration (participation citoyenne, scientifique, des acteurs)

Enfin, plusieurs thématiques pointues qui pourraient figurer **dans des guides en annexe** :

- Préconisations techniques
- Les arbres et la protection juridique
- Barème de l'arbre
- Protection des arbres existants pendant un chantier
- L'arbre et le projet

Pour finir, intéressons-nous de plus près aux engagements. Parmi toutes les chartes qui ont affiché des engagements, nous en distinguons plusieurs sortes :

- Les engagements listés et expliqués en une phrase avec peu de détail.
- Les engagements listés et organisés avec contexte, objectifs et acteur, déclinés en fiches action et **confondant** arbres publics et arbres privés
- Les engagements listés et organisés avec contexte, objectifs et acteur, déclinés en fiches action et **distinguant** les arbres publics et les arbres privés

Il semble pertinent, pour la métropole, de détailler les engagements en associant les actions intéressant les arbres publics et les arbres privés. L'efficacité de l'ensemble de ce dispositif sera vraisemblablement liée à l'exhaustivité du traitement de la question : acteurs, domaines thématiques, milieux (au sens géographique), secteurs économiques, dynamique à mettre en place.

Il sera important de différencier les engagements selon les thématiques abordées et de mettre en lien les acteurs avec les actions/engagements qui les concerneront.

L'analyse des 32 chartes nous permet de disposer d'un vivier et d'un réservoir :

- d'idées

- d'argumentaires

- de façons de présenter et d'illustrer

- d'engagements et d'objectifs divers et variés, d'ampleur et de portée variable, adaptables et adoptables par la métropole, les communes, les acteurs et/ou les habitants.

Annexes

Liste des chartes analysées

Ville	Date de publication	Pages	Nature de la charte
Nice	2022	517	Politique décisionnelle et Technique prescriptive et réglementaire
Hauts de Seine	2004	127	Politique informative et technique prescriptive et réglementaire
Melesse	2017	6	Politique informative et technique informative et réglementaire
Nancy	2013	48	Politique
Toulouse	2019	56	Politique indicative et Technique prescriptive et réglementaire
Bondy	2017	46	Politique décisionnelle et Technique informative
Sceaux	2019	40	Politique décisionnelle
Montauban	2019	57	Politique informative et technique indicative et réglementaire
Rennes	2021	52,11	Politique décisionnelle et technique indicative
Roubaix	2011	55	Politique décisionnelle et Technique prescriptive
Orléans	2011	32	Politique décisionnelle et technique indicative
St-Médard-en-Jalles	2016	72	Politique indicative et technique prescriptive
Lyon	2010	80,13	Politique décisionnelle et Technique prescriptive
Rouen	2016	22	Politique informative et technique réglementaire et prescriptive
Grenoble	2019	78	Politique informative et technique indicative et prescriptive
Puteaux	2021	131	Politique informative et technique indicative
Carcassonne	2021	32	Politique informative et technique informative
Montpellier	2021	153	Politique informative et technique indicative et réglementaire
Val de Marne	2014	26	Politique indicative et technique réglementaire et prescriptive
Montreuil	2021	38	Politique et technique
Albi	2022	56	Politique informative et Technique informative
Bourg-en-Bresse	2020	27	Politique décisionnelle
Dordogne	2019	38	Politique décisionnelle et technique indicative et réglementaire
St-Jean-de-Monts	2018	20	Politique indicative et technique réglementaire
Talence	NI	74	Politique décisionnelle et technique réglementaire et prescriptive
Cesson Sévigné	2021	19	Politique décisionnelle
Douai	NI	54	Politique décisionnelle et technique prescriptive
Lille	2016	24	Technique indicative et prescriptive
Metz	2014	42	Politique décisionnelle
Nantes	2005	115,58	Politique et technique
Ponts de Cé	NI	11	Politique informative et technique indicative et réglementaire
SiCoVal	2019	16	Politique indicative et technique prescriptive

Exemple d'analyse de charte de la Ville de Carcassonne, 2021

Liste des thématiques abordées dans la charte de l'arbre de Carcassonne (2021)			
Thématique abordée	Cibles spécifiques	Outils évoqués	Observations
I. L'arborisation de la ville			
1.1 L'arbre ce grand inconnu ?	Tout lecteur		Approche des arbres par la biologie, les bienfaits ainsi que les paradoxes qu'ils vivent, inventaire des arbres de la ville avec les chiffres et la répartition des espèces. Il y a aussi un point sur l'histoire des arbres et la ville sur le passé horticole notamment (murs à pêches)
1.2 Plaidoyer pour l'arbre urbain			
1.3 Les paradoxes de l'arbre en ville			
1.4 Les arbres dans le contexte des changements climatiques			
1.5 État des lieux du patrimoine arboré à Montreuil			
II. Protection, gestion et mise en valeur des arbres			
2.1 Protection des arbres situés sur le domaine privé	Tout lecteur	EPP (espace paysager protégé boisé), article 151-23 Code de l'urbanisme	Les divers outils juridiques pour protéger les arbres existants et les mettre en valeur sur l'espace public
2.2 Protection dans le cadre des monuments historiques			
2.3 Protection des arbres sur le domaine public			
2.4 Mise en valeur des arbres sur le domaine public			
III. Aujourd'hui la ville s'engage pour l'avenir			
1ère ORIENTATION : Pérenniser et développer le patrimoine arboré dans l'espace public			
ENGAGEMENT 1 : Faire évoluer le solde annuel des arbres abattus et replantés	Élus, habitants, étudiants, gestionnaires des arbres		Plusieurs engagements politiques pour régir la politique de l'arbre à l'échelle de Montreuil sur l'avenir du patrimoine arboré
ENGAGEMENT 2 : Diversifier la palette végétale pour s'adapter aux changements climatiques			
ENGAGEMENT 3 : Intégrer des arbres comestibles dans les espaces publics			
ENGAGEMENT 4 : Développer des arbres d'avenir dans chaque quartier			
ENGAGEMENT 5 : Développer le savoir-faire des acteurs de la gestion de l'arbre			
ENGAGEMENT 6 : Développer les moyens humains et financiers			
2e ORIENTATION : Sensibiliser et faire adhérer à la question de l'arbre			
ENGAGEMENT 7 : Mettre en place une commission de suivi des arbres	Habitants, élus, étudiants		Plusieurs engagements politiques pour apporter une culture commune de l'arbre, pour sensibiliser les habitants et les élèves et pour faire participer les habitants aux projets de végétalisation
ENGAGEMENT 8 : Développer la communication sur l'arbre			
ENGAGEMENT 9 : Sensibiliser les scolaires à la connaissance et à la préservation des arbres			
ENGAGEMENT 10 : Poursuivre la démarche d'appropriation citoyenne des pieds d'arbres			
FICHES TECHNIQUES POUR LES GESTIONNAIRES			
FICHE 1 : Remplacement d'un arbre endommagé	Services de la collectivité, aménageurs, entreprises de BTP, espaces verts, élagage	Tableau qui fixe les périodes de taille selon l'essence d'arbre	Outils techniques pour assister les acteurs professionnels qui ont un impact sur les arbres (durant des travaux, entretien des arbres, aménageurs...)
FICHE 2 : Remplacement d'un arbre abattu sur demande motivée			
FICHE 3 : Plantation / travaux neufs			
FICHE 4 : Élagage et gestion d'entretien			
FICHE 5 : Suivi sanitaire et campagnes de diagnostics			
FICHE 6 : Débordement végétal sur le patrimoine arboré			
FICHE 7 : Sécurisation des arbres lors des chantiers			
ANNEXES			
I : Estimation de la valeur d'aménité	aménageurs, entreprises de BTP,	Barème BEVA	Deux outils pour donner une valeur économique aux arbres et sanctionner les responsables de dégâts sur les arbres
II : Évaluation de la valeur des dégâts occasionnés aux arbres			
Avis général : Une charte qui se veut être ludique et implique les élus qui s'engagent à développer la politique de l'arbre et donc à fournir les moyens nécessaires. Chaque sujet est abordé de manière succincte, il y a quelques illustrations et tableaux intéressants. Pas de source cependant. Une partie historique intéressante liée à l'histoire de la ville avec ses murs de pêches qui conduit à l'engagement de développer les arbres fruitiers en ville. Détails : Faible, Mise en forme : Passable, Bibliographie/Sources : Non			